

Finalités de l'EPS au collège

1. le développement des ressources permettant des conduites motrices efficaces

2. l'acquisition des connaissances et compétences relatives aux Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) qui constituent un domaine de la culture contemporaine

3. l'établissement d'attitudes et d'habitudes relatives à une activité corporelle régulière et une vie saine

L'EPS participe de façon spécifique à l'éducation à la **SANTÉ**, la **SECURITE**, la **SOLIDARITE**, la **RESPONSABILITE**, **L'AUTONOMIE** et la **CITOYENNETE** de par la richesse et la diversité des environnements et des APSA qu'elle propose

Afin de garantir à tous les élèves du collège une EPS équilibrée et une culture commune, les expériences corporelles à vivre obligatoirement par chaque collégien sont de 4 types

1- les expériences motrices caractérisées par des relations avec un environnement physique connu et régulier

Elles permettent aux élèves d'apprendre à mobiliser efficacement ses ressources et à les développer lors d'une performance appréciée ou mesurée en rapport avec le temps et l'espace. Les APSA sont choisies parmi le groupe des activités athlétiques et le groupe de la natation sportive.

2- les expériences motrices caractérisées par des relations avec un environnement physique inconnu et changeant, dans un milieu de pleine nature ou le reproduisant

Elles permettent d'apprendre à conduire un déplacement efficace et économique et à agir en sécurité pour soi ou pour les autres. Les APSA sont choisies parmi le groupe des activités de pleine nature.

3- les expériences caractérisées par des relations de confrontation avec autrui avec ou sans coopération

Elles permettent d'apprendre à résoudre efficacement et maîtriser seul ou collectivement des problèmes posés par l'opposition à autrui (par le biais ou non d'instrument). Les APSA sont choisies parmi le groupe des activités d'opposition-coopération (sports collectifs), le groupe des activités d'opposition duelle (sports de raquettes) et le groupe des activités physiques de combat.

4- les expériences motrices caractérisées par des relations de communication avec autrui

Elles permettent d'apprendre à construire et développer des actions motrices efficaces destinées à être vues et jugées par autrui. Elles peuvent avoir une dimension acrobatique ou esthétique, et pour objectif de provoquer une émotion et de s'inscrire dans une démarche créative ou artistique. Les APSA sont choisies parmi le groupe des activités physiques artistiques et le groupe des activités gymniques

NATURE DES ACQUISITIONS

Le programme d'EPS au collège identifie 3 types de compétences de différents degrés de généralités.

COMPETENCES GENERALES

Elles favorisent les apprentissages, l'autonomie dans les apprentissages, facilitant la réussite durable et ouvrant l'accès à des valeurs humaines et citoyennes.

1- sur le plan des ressources bio-informationnelles, cognitives, biomécaniques et émotionnelles : connaître, mobiliser et développer ses ressources pour mettre en œuvre une motricité adaptée au type d'expérience vécue.

2- sur le plan des méthodes : identifier et apprécier les conditions et les déterminants de l'action : identification du but, connaissances des opérations à réaliser et des critères de réussite de l'action motrice, analyse du résultat.

3- sur le plan de la maîtrise de la langue française : décrire et commenter leurs actions et celles d'autrui.

4- sur le plan de la santé : identifier et ressentir les effets de l'action motrice et de l'effort physique sur le corps et en tenir compte, élaborer une image positive de soi.

5- sur le plan de la citoyenneté : construire et appliquer des règles individuelles et collectives.

6- sur le plan de la sécurité : organiser individuellement et en groupe leurs apprentissages dans des conditions optimales de sécurité.

COMPETENCES COMMUNES

Elles permettent de mobiliser des connaissances pour faire face à des problèmes de même nature, que posent les APSA d'un même groupe. Elles précisent « ce qu'il faut faire » dans différents rôles à confier aux élèves et intègrent une partie des compétences générales. Elles sont assorties de connaissances (ce qu'il faut savoir pour faire) nécessaires pour agir avec efficacité. Elles sont organisées en 8 groupes :

- 1- groupe des activités athlétiques
- 2- groupe des activités de la natation
- 3- groupe des activités gymniques
- 4- groupe des activités physiques artistiques
- 5- groupe des activités physiques de combat
- 6- groupe des activités d'opposition duelle : sports de raquettes
- 7- groupe des activités d'opposition coopération : sports collectifs
- 8- groupe des activités de pleine nature.

COMPETENCES SPECIFIQUES

Elles permettent dans le contexte particulier de chaque APSA, de mobiliser des connaissances particulières et d'agir avec efficacité.

Elles sont les compétences attendues du collège et sont le produit et les conditions de l'efficacité, dans les « tâches à faire » auxquelles elles sont associées.

Elles comprennent des éléments relevant de compétences générales, de compétences communes aux groupes, et les savoirs techniques et/ou tactiques que l'élève doit mobiliser pour être efficace dans l'APSA pratiquée.

Elles intègrent aussi les ressources que l'élève doit mobiliser pour être efficace dans le contexte considéré.

Les connaissances à acquérir y sont associées dans la mesure où elles déterminent « ce qu'il faut savoir pour faire ».